



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Tu as des idées
et des projets pour ta ville :

rejoins
le Conseil Municipal
des Jeunes !

L'équipe municipale a pour ambition de **donner la parole aux jeunes** afin d'entendre leurs préoccupations et d'y répondre en leur donnant la possibilité de **s'investir dans des projets utiles pour tous**. Pour ce faire, elle a créé en juin 2022 un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), qui est renouvelé en septembre 2026.

Quoi ?

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est composé de jeunes qui construisent des projets avec les élus de la ville et souhaitent contribuer à l'amélioration de la qualité de vie.

Le CMJ doit être à l'écoute des demandes et des idées des jeunes. Il propose et participe à la réalisation de projets utiles pour la commune et tous ses habitants.

Faire partie du CMJ, c'est écouter, débattre, comprendre, choisir.

Qui ?

Tous les jeunes de 12 à 18 ans résidant sur la commune de Saint-Saulve peuvent se présenter comme candidat au CMJ.

Le CMJ sera composé de 15 à 18 membres volontaires et représentatifs de l'ensemble des jeunes de la commune.

Selon le nombre de candidatures, un tirage au sort permettra de garantir une parité filles-garçons, ainsi qu'une représentation la plus équitable possible des différents quartiers de la commune.

Pourquoi ?

- > Pour **devenir porte-parole** de la jeunesse
- > Pour **soumettre des projets**
- > Pour **donner son avis** et faire évoluer les projets communaux
- > Pour **s'impliquer** dans la vie locale
- > Pour **améliorer** son cadre de vie

Le CMJ sera animé par un conseiller municipal. En fonction des projets, des besoins, des intervenants extérieurs pourront être invités (services de la ville, associations, etc.).

La première année de fonctionnement permettra aux jeunes conseillers de définir les projets dans lesquels ils souhaitent s'investir et de prévoir les moyens nécessaires à leur concrétisation dès 2027.

Quand ?

Tu as jusqu'au vendredi 28 août 2026 pour envoyer ta candidature par mail à animations@ville-saint-saulve.fr ou la déposer à l'accueil de la mairie.

Si un tirage au sort est nécessaire, celui-ci sera réalisé par le Maire.

Les membres seront désignés pour **un mandat de trois ans renouvelable**.

À partir du mois de septembre 2026, le Conseil Municipal des Jeunes se réunira **chaque trimestre**.

D'autres assemblées pourront être organisées suivant les projets proposés.

Pour toute question :

Pôle Associer
Cédric Scannapieco - Maïta Godissek
03 27 14 58 30 - 06 13 68 18 63
animations@ville-saint-saulve.fr

↓
Fiche de
candidature
↓

SAINT-SAULVE

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Fiche de candidature

CLÔTURE
DES CANDIDATURES
LE VENDREDI
28 AOÛT 2026

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Mes centres d'intérêt :

.....

.....

.....

Mes motivations :

.....

.....

.....

.....

Un projet pour ma Ville, ce serait ?

.....

.....

.....

.....

Fait à :

Signature :

Le :

Fiche complétée à déposer à la mairie : 146 rue Jean Jaurès
ou à envoyer par mail à animations@ville-saint-saulve.fr